



COMMUNE DE COULAURES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le 20 janvier,

Un Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Madame le Maire, Corinne DUCROCQ.

Date de convocation : 10 janvier 2026

Secrétaire de séance : Hélène KOU

Heure d'ouverture de la séance : 20 h 30

<u>Nombre de membres</u>	<u>Présents</u> : Corinne DUCROCQ, Evelyne CASTELAIN, Francis VALENTIN, Dominique JOUSSE, Christophe ALLARD, Hélène KOU, Philippe GALLET, Marie Christine SAUMANDE, Jean François THOMASSON, Christian BERTRAND.
En exercice : 13	
Présents : 10	
Votants : 12	
Pouvoir : 02	<u>Absents excusés</u> : Jean Marie RUIZ, Yohan MARECHAL, Kornélius GOUDAPPEL

1) Approbation du Conseil municipal du 10 décembre 2025.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal s'il existe des remarques concernant le compte-rendu du 10 décembre 2025. Aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

Elle demande le rajout de quatre points supplémentaires :

- 1- Prise en charge du quart des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal prévisionnel 2026 – Délibération.
- 2- Présentation de la demande de subvention de l'association « La Puce à l'Oreille » - Délibération.
- 3- Présentation de la demande de subvention de l'association « Des Boules aux Nez » - Délibération.
- 4- Présentation de la demande de subvention de la Section des Anciens Sapeurs-Pompiers » - Délibération.



2) Plaine des sports : Litige avec l'entreprise Trindade – Délibération.

Mme le Maire présente l'historique des faits et des manquements de l'entreprise TRINDADE. Elle rappelle les relances nombreuses du maître d'œuvre DEJANTE pour que soient grattés les endroits du sol des 2 bâtiments qui cloquaient. Cette intervention devait impérativement avoir lieu tout début du mois de juillet afin que les sols puissent sécher (rapport du MO).

Or, malgré ces nombreuses relances, et la nécessité impérieuse de ce travail, l'entreprise n'est jamais intervenue et ce jusqu'à la fin du mois de novembre.

Ensuite, Mme le maire donne la parole à M Bertrand qui s'exprime ainsi :

« Je me suis rendu auprès du technicien de l'entreprise TRINDADE le jour de son intervention à la Plaine des Sports, le matin du 27 novembre, à 9H et j'ai assisté au grattage suivi d'un passage de chalumeau censé sécher les zones concernées.

L'opération a duré 1H environ. Je ne pense pas que le séchage puisse être optimisé en procédant ainsi.

En outre, je vous précise que cette intervention n'a pas été validée par notre maître d'œuvre ».

Mme le Maire reprend la parole avant de la distribuer à l'assemblée et précise qu'une somme est due à l'entreprise : 4869,93€ TTC.

Le maître d'œuvre demande à la commune de se prononcer en faisant une proposition à M TRINDADE.

Plusieurs élus expriment leur mécontentement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres refuse de régler le solde évoqué supra à l'entreprise, étant donné qu'aucune solution technique adéquate n'a été proposée devant la commune et le maître d'œuvre ainsi qu'à cause des nombreux manquements de ladite entreprise tout au long du chantier et autorise Mme le Maire à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

3) Présentation du détail des dépenses à l'article Fêtes et Cérémonies prévues en 2026 – Délibération.

Mme le Maire précise au Conseil Municipal qu'il s'agit ici de présenter les dépenses prévues dans le cadre des Fêtes et Cérémonies pour l'année 2026.

Budget Fêtes et Cérémonies 2026 :

Festival de danses annuel du 15 août :

- Prestation acteurs fêtes – Epelo - Repas bénévoles - Affiches et bâches de communication - location tentes ➡ **20 000 €**



Cérémonies :

- 8 mai, 11 novembre – Vœux du Maire – Journées du Patimoine – Octobre rose – Anniversaire centenaire – Réceptions diverses - Médailles location tentes ➡ 4 200 €

Cartes cadeaux :

- Maisons illuminées – Cartes cadeaux diverses – Pâques enfants chocolat ➡ 1 650 €
-

Repas des aînés :

- Repas et boissons ➡ 4 000 €
-

Elections et divers :

- Elections municipales et divers - Réception des nouveaux arrivants ➡ 700 €
-

Salon du livre :

- Prestations – Publicités et affiches – Alimentation – Fleurs ➡ 3 150 €
-

Sacem :

- Abonnement ➡ 350 €
-

Noël :

- Musiciens BANDAS – Prestataire spectacle – goûter enfants Coulaurois – achats décorations ➡ 2 000 €
-

Journées de l'environnement :

- Apéritif - Repas ➡ 1 500 €
-

Jumelage :

- Estimation ➡ 2 500 €
-

Divers :

- Autres cas où un événement imprévu ferait nécessité ➡ 1 000 €
-



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres valide le tableau des dépenses prévues à l'article Fêtes et Cérémonies de 2026 et autorise Mme le Maire à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

4) Présentation du devis ProComm pour la mise en service du nouveau parc téléphonie – Délibération.

Mme le Maire présente au Conseil Municipal la facture de ProComm d'un montant de 3 168.60 € TTC, pour la mise en service du nouveau parc téléphonie (fibre).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres valide la facture de ProComm d'un montant de 3 168,60 € TTC et autorise Mme le Maire à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

5) Présentation d'une demande de prêt auprès du Crédit Agricole, en attente de versement de subventions – Délibération.

Mme le Maire présente au Conseil Municipal une demande de financement déposée auprès du Crédit agricole pour pallier l'attente de versement de subventions.

La banque lui propose un prêt relais à taux fixe (2,63%) d'un montant de 100 000 € pour une durée de 12 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres accepte le prêt relais à taux fixe (2,63%) d'un montant de 100 000 € pour une durée de 12 mois contracté auprès du Crédit Agricole et autorise Mme le Maire à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

6) Demande de versement d'une prime pour un lycéen ayant obtenu son brevet de technicien supérieur agricole – Délibération.

Mme le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'un lycéen méritant de la commune ayant obtenu son brevet de technicien supérieur agricole avec mention bien.

Il est proposé de lui verser une prime de 50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres accepte de verser une prime de 50 € à un lycéen méritant ayant obtenu son brevet de technicien supérieur agricole et autorise Mme le Maire à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

7) Demande de subvention de l'association « France Parkinson » – Délibération.

Mme le Maire présente une demande de subvention de l'association « France Parkinson ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres refuse de verser une subvention à l'association « France Parkinson » et autorise Mme le Maire à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

8) Demande de subvention pour la mini-entreprise du Lycée Giraut de Borneil – Délibération.

Mme le Maire présente une demande de subvention pour la mini-entreprise du Lycée Giraut de Borneil qui a comme projet de produire et de vendre des compotes. Elle précise qu'un lycéen de la commune participe à cette aventure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres accepte de verser une subvention de 50 € à la mini-entreprise du Lycée Giraut de Borneil et autorise Mme le Maire à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

9) Objet : Prise en charge du quart des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2026 – Délibération.

Mme le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-I du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI If2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Il est proposé au Conseil municipal de permettre à Madame le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir au plus tard le 30 Avril 2026.

• **AUTORISE** jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2026 Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au



budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour mémoire les dépenses d'investissement 2025 s'élèvent à 1 093 750.68 €, non compris le chapitre 16. Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 273 437.67 € ($< 25\% \times 273\,437.67\,€$)

- **DIT** que ces dépenses seront inscrites au Budget primitif 2025 comme suit :
- Article 2151 pour un montant de 9 445.82 €
- Article 21533 pour un montant de 3 168.60 €
- Article 2157 pour un montant de 2 601.60 €
- Article 2313 opération 1312 pour un montant de 1 176.47 €
- Article 21568 pour un montant de 469.32 €
- Article 2158 pour un montant de 520.15 €
- Article 21534 pour un montant de 624.18 €
- Article 2158 opération 1311 pour un montant de 4 859.93 €

10) Présentation de la demande de subvention de l'association « La Puce à l'Oreille » – Délibération.

Mme le Maire présente une demande de subvention de l'association « La Puce à l'Oreille ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres accepte de verser une subvention d'un montant de 50 € à l'association « La Puce à l'Oreille » et autorise Mme le Maire à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

11) Présentation de la demande de subvention de l'association « Des Boules aux Nez » – Délibération.

Mme le Maire présente une demande de subvention de l'association « Des Boules aux Nez ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres refuse de verser une subvention à l'association « Des Boules aux Nez » et autorise Mme le Maire à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

12) Présentation de la demande de subvention de la Section des Anciens Sapeurs-pompiers – Délibération.

Mme le Maire présente une demande de subvention de la Section des Anciens Sapeurs-pompiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres accepte de verser une subvention d'un montant de 50 € à la Section des Anciens Sapeurs-pompiers et autorise Mme le Maire à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fin de séance : 21h30

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance

du 20 janvier 2026

2026/01-01 – Plaine des sports : Litige avec l'entreprise Trindade – Délibération.

2026/01-02 - Présentation du détail des dépenses à l'article Fêtes et Cérémonies prévues en 2026 – Délibération.

2026/01-03 - Présentation du devis ProComm pour la mise en service du nouveau parc téléphonie – Délibération.

2026/01-04- Présentation d'une demande de prêt auprès du Crédit Agricole, en attente de versement de subventions – Délibération.

2026/01-05- Demande de versement d'une prime pour un lycéen ayant obtenu son brevet de technicien supérieur agricole – Délibération.

2026/01-06 - Demande de subvention de l'association « France Parkinson » – Délibération.

2026/01-07 - Demande de subvention pour la mini-entreprise du Lycée Giraut de Borneil – Délibération.

2026/01-08 - Objet : Prise en charge du quart des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2026 – Délibération.

2026/01-09 – Présentation de la demande de subvention de l'association « La Puce à l'Oreille » – Délibération.

2026/01-10- Présentation de la demande de subvention de l'association « Des Boules aux Nez » – Délibération.

2026/01-11- Présentation de la demande de subvention de la Section des Anciens Sapeurs-pompiers – Délibération.

SIGNATURES

NOMS	SIGNATURE
Corinne DUCROCQ	
Evelyne CASTELAIN	
Jean-Marie RUIZ	EXCUSE (Pouvoir à Corinne DUCROCQ)
Francis VALENTIN	
Dominique JOUSSE	
Christophe ALLARD	
Yohan MARECHAL	EXCUSE
Hélène KOU	
Philippe GALLET	EXCUSE
Kornelius GOUDAPPEL	EXCUSE (Pouvoir à Christian BERTRAND)
Marie-Christine SAUMANDE	
Jean-François THOMASSON	
Christian BERTRAND	

